





A l'attention de: M. Martin Schulz, Président du Parlement européen

Bruxelles, le 28 avril 2016

Objet: ALGÉRIE - Mise en œuvre de la résolution du Parlement européen sur l'incarcération des travailleurs et des militants des droits de l'Homme en Algérie, un an après son adoption

Monsieur le Président,

Il y a un an, le 30 avril 2015, le Parlement européen adoptait la première résolution sur l'Algérie depuis plus d'une décennie. Nos organisations avions salué cette <u>résolution</u> appelant notamment les autorités algériennes à « assurer la sûreté et la sécurité des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme ainsi que leur liberté à poursuivre leurs activités pacifiques légitimes ».

Depuis lors, nous avons appelé à plusieurs reprises l'UE et ses Etats membres à veiller à mettre en œuvre les recommandations émises par cette résolution, en particulier, à « s'assurer de l'existence d'une politique européenne claire à l'égard de l'Algérie [...] conformément au cadre stratégique de l'Union en matière de droits de l'homme et de démocratie » et l'appel « au Service européen pour l'action extérieure et aux États membres de suivre de près l'ensemble des procès et procédures judiciaires à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des militants pour le droit au travail ».

En Algérie, les activités légitimes relevant des libertés d'expression, d'association et de réunion continuent d'être criminalisées. De nombreux militants font l'objet de poursuites pénales et de peines de prison, et les défenseurs des droits humains et syndicalistes autonomes voient leur travail constamment et indûment entravé, malgré les recommandations émises par le Parlement européen, mais aussi par l'Organisation Internationale du Travail en juin 2015.

Les violations décrites sont notamment la conséquence de dispositions législatives très restrictives, et en particulier de la Loi n°12-06 sur les associations. Les organisations de la société civile algérienne ont alerté la Haute Représentante Mogherini, lors de sa visite en Algérie en septembre 2015, sur les entraves qu'elles subissent et la nécessité de réformer cette loi. Afin de permettre à la société civile de jouer le rôle qui est le sien et de répondre à ses attentes, il est crucial que l'UE se fasse le porte-voix de ces recommandations.

Un an après l'adoption de la résolution du Parlement européen, face à une situation qui se détériore et tenant compte des appels répétés des organisations de défense des droits humains, nous aimerions obtenir de votre part des informations sur les mesures concrètes prises pour assurer le suivi de cette résolution et la mise en œuvre de ses recommandations.

Nos craintes concernant la protection des droits humains en Algérie est d'autant plus grande que, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Politique européenne de voisinage (PEV), il est prévu que des priorités spécifiques soient négociées avec chaque pays du voisinage sur la base d'intérêts communs, avec le risque – selon nous - de marginaliser le respect des droits humains. Dans ce contexte, il est essentiel que le Parlement européen veille à assurer que la protection des droits humains soit au cœur des relations bilatérales avec l'Algérie, en conformité avec les recommandations de sa résolution. A cette fin, veuillez trouver en annexe des recommandations à l'attention du Parlement européen sur les actions à mettre en œuvre pour assurer le suivi de la résolution du 30 avril 2015. Ce document, réalisé conjointement avec quatre ONG internationales, vous a été envoyé en janvier dernier, ainsi qu'à tous les membres du Parlement européen.

Pour plus d'informations, veuillez également trouver ci-dessous une liste de documents relatifs à la situation des droits humains en Algérie.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous réserverez au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Michel Tubiana

Président d'EuroMed

**Droits** 

Karim Lahidji

Président de la FIDH

Gerald Staberock

Comalel Stabure de

Secrétaire Général de l'OMCT

**Conny Reuter** 

Secrétaire Général de SOLIDAR

#### Contacts:

EuroMed Droits: Elise Poumay, <a href="mailto:epo@euromedrights.net">epo@euromedrights.net</a>, +32 2 503 05 48 FIDH: Gaëlle Dusepulchre, <a href="mailto:gdusepulchre@fidh.org">gdusepulchre@fidh.org</a>, +32 2 609 44 25

OMCT: Delphine Reculeau, dr@omct.org, +41 22 809 49 39

SOLIDAR: Mabel Grossi, <a href="mabel.grossi@solidar.org">mabel.grossi@solidar.org</a>, +32 2 500 10 25

# Documents relatifs à la situation des droits humains en Algérie

## **EuroMed Droits**

ALGERIE: Les droits humains toujours en retrait – 2 février 2016

Note sur la situtation des droits humains en Algérie – janvier 2016

ALGERIE: La liberté d'association et de réunion à nouveau bafouée – 9 février 2016

## **SOLIDAR**

<u>ILO Conference</u>: Algeria's case on Freedom of Association and Protection of the Right to Organise (ILO <u>C87</u>) examined – 2 juin 2015

# Annexe – Lettre à M. Schulz, un an après la résolution du Parlement européen sur l'Algérie



Résolution d'urgence du Parlement européen du 30 avril 2015 sur l'incarcération des militants des droits de l'homme et des travailleurs en Algérie

# Recommandations à l'attention du Parlement européen sur les actions de suivi

La <u>résolution d'urgence sur l'Algérie</u> votée par le Parlement européen a été d'un très grand soutien pour la société civile algérienne qui a pu approfondir son travail en faveur des droits des travailleurs et des défenseurs des droits humains. La résolution a déclenché une vive réaction du gouvernement algérien, générant par la même l'attention des médias et envoyant un message fort sur l'accomplissement du travail de plaidoyer de la société civile. Cette résolution a également établi les bases pour de nouvelles missions de plaidoyer auprès de l'Union européenne (UE) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), y compris lors des visites de haut-fonctionnaires en Algérie, et en particulier celles de la haute représentante et vice-présidente de la Commission Federica Mogherini et du Directeur général du Bureau International du Travail (BIT), Guy Ryder. Cependant, le soutien du Parlement européen à la société civile algérienne se doit d'être maintenu afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations contenues dans la résolution.

Pour continuer à nourrir ces développements positifs, **les députés européens**, **individuellement**, devraient :

- Dénoncer publiquement la répression contre les syndicalistes et la liberté de réunion et d'association en Algérie, par des déclarations publiques, des questions parlementaires, des lettres, des discours, des communiqués et des articles de blog;
- Stimuler les débats dans les parlements nationaux concernant la situation des travailleurs, des syndicalistes et des défenseurs des droits humains en Algérie ;
- Mener des visites en Algérie afin de rencontrer des défenseurs des droits humains et des syndicalistes dans le pays.

### Les groupes politiques devraient :

- S'assurer que toutes les personnes siégeant en tant que Président, Président des commissions et délégations ou Président des groupes politiques, fassent des déclarations, écrivent des lettres et interpellent les ambassadeurs de l'Algérie et de l'UE;
- Veiller à ce que l'ordre du jour de la Commission DROI inclut régulièrement un point sur la situation des droits humains en Algérie.

### Le Parlement européen devrait :

- Tenir une audience spécifique de la Commission DROI sur la situation des droits humains en Algérie, en demandant instamment au SEAE de fournir des informations détaillées sur les actions concrètes mises en œuvre pour soutenir les défenseurs des travailleurs et des droits humains, élargissant l'espace de la société civile en Algérie conformément à la résolution ;
- Appeler le SEAE et les États membres à entreprendre des démarches et à faire des déclarations publiques en ligne avec les recommandations de la résolution d'urgence, et à contacter de manière proactive les défenseurs des droits humains et les syndicalistes en Algérie, afin de leur fournir un soutien politique et pratique;
- Rappeler à la Délégation de l'UE et aux ambassades des États membres en Algérie de suivre de près les procès et les poursuites judiciaires à l'encontre des militants des droits humains, y compris de leur rendre visite en prison ;
- Pendant tout le processus de renégociation de l'accord d'association UE-Algérie, exiger et veiller à ce que le SEAE et les États membres garantissent l'inclusion de l'article 2 du présent accord, article qui consacre les droits humains comme un élément essentiel de l'accord, et qu'ils définissent des objectifs et des dispositions précises de mise en œuvre de cet article, d'autant plus que la Politique européenne de voisinage (PEV) révisée représente un recul notable car elle n'est plus centrée sur le respect des droits humains;
- Interpeller de manière systématique la haute représentante et vice-présidente de la Commission Federica Mogherini, le SEAE, la délégation de l'UE et les États membres afin de mettre les dispositions des droits humains au cœur de leurs relations avec l'Algérie.